

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

L'ABER WRACH

Département du FINISTERE (29) / Commune de PLOUGUERNEAU (29880)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Moulin Diouris	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit « le Diouris » mentionné sur le Scan Littoral. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM 29 (en rose sur le Scan Littoral ci-dessous) et reproduite à l'identique (visiblement positionnée côté aval du moulin)</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

